

Fanny Ervera

Consultante auprès des opérateurs urbains

Fondatrice de l'Agence CITYZAN

Tel : 06.21.78.36.68

Mail : fanny.ervera@cityzan.fr



En quelques mots

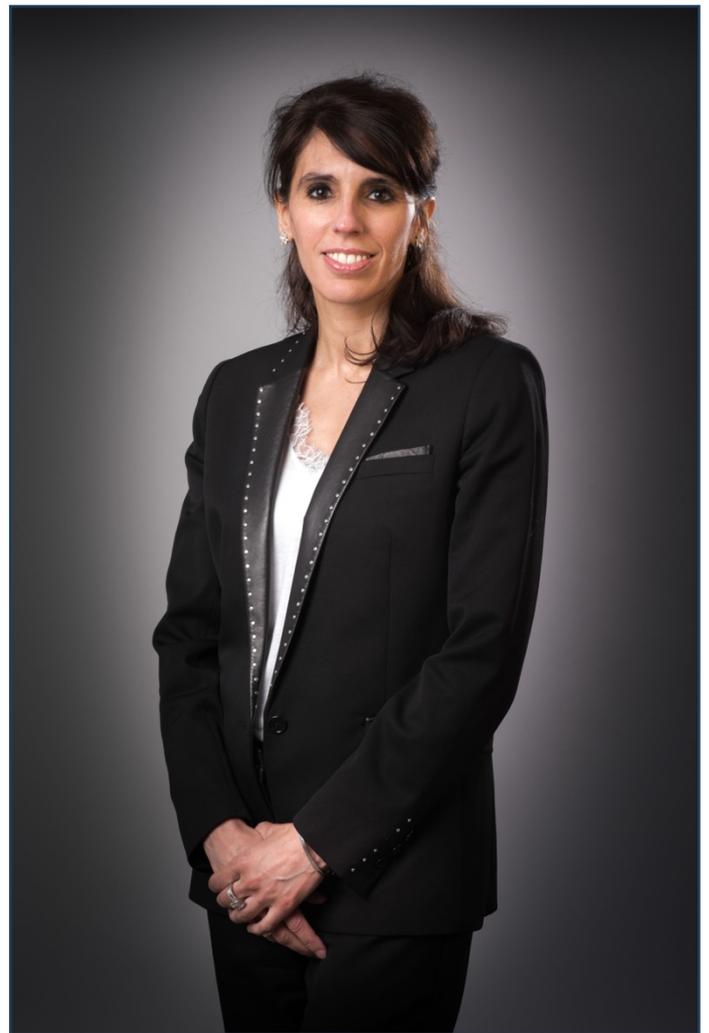
J'ai passé 18 ans en **collectivités locales** de 2005 à 2022, au sein de deux villes, une agglomération et un département.

J'ai occupé diverses fonctions qui m'ont permises d'acquérir une expertise solide en matière d'élaboration des **politiques publiques locales**, en particulier sur celles liées au **développement territorial** qui permet de proposer un maillage adéquat des services urbains.

J'ai également développé des compétences en **management** d'équipe, gestion des **ressources** et évaluation de la **performance** des services publics. Enfin, grâce à des fonctions de soutien aux décideurs publics, notamment aux exécutifs locaux, j'ai acquis une véritable maîtrise de la **gouvernance locale** et de ses enjeux spécifiques.

En m'appuyant sur ce parcours dense et animée par la conviction profonde que **l'action territoriale est un levier puissant de transformation**, j'ai souhaité poursuivre mon engagement en tant que consultante auprès des opérateurs urbains publics et privées pour les soutenir dans la complexe **transition** écologique, foncière, sociale que nous devons mener collectivement.

J'ai alors créé l'**agence CITYZAN** dont l'ambition est de contribuer à un développement territorial **soutenable** fondé sur **l'écologie urbaine**.



PARCOURS PROFESSIONNEL

Des fonctions de management public

Secrétaire générale, chargée de l'innovation (3 ans, 2018-2021)

Département des Yvelines, DGA solidarité

- *Mission* : Contribuer à la définition de la stratégie solidarité, gestion et suivi de l'exécution des ressources des directions métiers (RH, budget, SI), impulser un dialogue de gestion interne, contribution à l'évaluation des politiques sociales, accompagner la transformation des organisations et des process internes, animer un service d'innovation sociale
- *Management* : une équipe de 40 personnes constituée d'un pôle Secrétariat général et d'un pôle Innovation sociale

Directrice de territoire (3 ans, 2015-2018)

Département des Yvelines, DGS

- *Mission* : Mise en œuvre de l'action départementale pour l'ensemble des politiques publiques (santé, social, développement local, éducation, relation aux élus) sur un territoire. Fonction effectuée d'abord dans un secteur rural, le territoire de *Centre Yvelines* (120 communes, 120 000 habitants), puis dans un secteur urbain, le territoire de *Saint-Quentin-en-Yvelines* (12 communes, 250 000 habitants)
- *Management* : une équipe de 300 personnes dont 10 cadres en gestion directe

Des fonctions de management politique

Directrice de cabinet (7 ans, 2008-2015)

Mairie de Conflans-Sainte-Honorine / Mairie de Montpellier

- *Mission* : Mettre en œuvre le projet politique de l'exécutif, animer le cabinet du maire, assurer le bon fonctionnement du groupe majoritaire d'élus et la relation avec les groupes d'opposition, rédiger l'ensemble des contenus politiques (note, discours, courriers), représenter le maire dans les instances politiques et institutionnelles, gérer les relations avec la presse, piloter la communication politique
- *Management* : le cabinet, la direction communication et la direction événementielle

Directrice de la communication (3 ans, 2005-2008)

Communauté d'Agglomération *Les portes de l'Essonne*

- *Mission* : Développer la stratégie de communication de l'institution en direction des citoyens et déployer les plans de communication pour l'ensemble des projets, élaborer les messages stratégiques, s'assurer de la cohérence de la ligne éditoriale, concevoir une communication événementielle adaptée aux enjeux locaux.
- *Management* : équipe de 10 personnes

SciencesPo
ÉCOLE URBAINE

FORMATION

Exécutive Master Gouvernance Territoriale et Développement Urbain, École urbaine Sciences Po Paris

Master Management Public et Politique, ISMAPP Institut Supérieur de Management Public et Politique (Paris)

Licence et Maîtrise de Sciences Politiques, Université Montpellier I

Deug de sociologie, Université Montpellier III

ACTIVITES PERSONNELLES

Chanteuse de jazz, soul, blues, bossa

- Depuis 2019, en quartet (Jazz/Blues/soul), *Marcelle Moon*
- Depuis 2018, en quartet (Jazz/Bossa-nova), *Just the 4 of us*
- Entre 2016-2018 groupe de

Dans le cadre d'une formation professionnelle et la création de CITYZAN

Directrice de mission, Aménagement et projets urbains (1 an, 2022)

Département des Yvelines, DGA Aménagement

- *Missions* : études de préfiguration pour la mise en place d'un projet d'urbanisme transitoire sur une friche industrielle, études foncières dans le cadre d'une trajectoire ZAN du département
- *Formation continue* : Exécutive Master « gouvernance territoriale et développement urbain » (2022/2023). Mémoire professionnel « impact du ZAN dans le modèle de production urbaine »

Première expérience professionnelle

Chef de projet (1 an, 2004-2005)

Association Immeubles en fête/La fête des Voisins – Paris

- *Mission* : Conceptualiser le projet *Pas de quartier pour l'indifférence* et mise en œuvre du projet (recherche de financement et de partenaires, promotion du projet auprès des collectivités territoriales)

Mémoire professionnel, 2023

L'impact du ZAN sur le modèle de production urbaine



SciencesPo
ÉCOLE URBAINE

La loi Climat et Résilience votée en 2021 impacte le modèle de la production urbaine de manière significative. Après un long processus de lutte contre l'étalement urbain, le législateur franchit un cran supplémentaire en faisant du principe de sobriété foncière le nouveau référentiel de la fabrique des villes. Mais contrairement à ce qui s'est pratiqué précédemment, il ne s'agit plus d'inciter, d'encourager à des comportements considérés comme vertueux, il s'agit de poser un objectif quantitatif dans un horizon temporel précis aux territoires. Cette politique offensive de lutte contre la dégradation des sols se traduit par l'objectif du « zéro artificialisation nette » des sols, dit le ZAN. Il impose la réduction de 50% de la consommation foncière avant 2030 avant de la soumettre à une logique compensation. Le solde net de consommation foncière devra être égal à zéro à partir de 2050.

Ainsi, un changement de priorité s'opère : la lutte contre la dégradation des sols devient le cadre avec lequel les opérateurs de la ville vont devoir composer. Avec l'organisation de la rareté foncière, c'est le rapport au besoin qui est percuté. Car d'une certaine manière, la satisfaction des besoins en bâtiment et en infrastructure deviennent secondaires et à tout le moins, ils devront faire l'objet d'une redéfinition, d'une réévaluation, d'une hiérarchisation et d'une planification, dans la mesure où tout ne pourra pas tenir sur un même périmètre, les logiques de densification urbaine ayant une limite, celle de produire des effets négatifs sur la santé et l'environnement passé un certain seuil. Finalement, le ZAN poursuit la question philosophique et politique que la crise du COVID a fait émerger, « qu'est ce qui est essentiel » ?

D'un point de vue opérationnel, l'objectif ZAN impose un renversement de la chaîne de production focalisée jusqu'à présent sur l'aval, c'est-à-dire le produit immobilier et son prix final, en négligeant l'amont, c'est-à-dire le foncier, considéré comme une matière première dont la valeur financière était fixée à rebours. Le sol-foncier est appelé à devenir l'or brun des villes : en faisant du sol non plus une ressource à exploiter mais une ressource à préserver au regard de l'importance de sa contribution au cycle du vivant, le ZAN implique de repenser les mécanismes d'élaboration de la valeur urbaine. La composition de la valeur se complexifie, elle ne peut plus être exclusivement financière mais elle doit intégrer les impacts écologiques et sociaux.

Ainsi, le ZAN révèle les tensions et les rapports de force entre les acteurs de la ville. Il accélère la mise en difficulté du secteur de la promotion immobilière qui a fondé son modèle sur la production immobilière neuve en extension et n'investit que marginalement les programmes en recyclage urbain, faute de pouvoir boucler les bilans en particulier dans les zones où le marché est détendu. Dans une sorte de querelle entre les anciens et les modernes, le ZAN impose donc une recomposition de l'écosystème urbain vers une forme adaptée aux nouvelles conditions, moins linéaire et plus coopérative. Une période de transition s'installe dans laquelle de nouveaux acteurs émergent qui appréhendent différemment leur rôle, inventent de nouveaux montages, proposent de nouvelles formes de collaboration et réhabilitent la nécessité du temps long.